

# Les matières enseignées selon l'âge et le niveau

Les matières principales sont présentées comme "DOMINANTE" dans le cursus de l'élève et sur l'inscription.

Pour les élèves en Cycles Traditionnels\* les dominantes sont :

- Le Jardin Musical avant 7 ans (maternelle et CP) (tarif *Pratique Collective*)
- L'Orientation pour les 7 ans (CE1) (tarif *Pratique Collective*)
- L'instrument choisi à partir de 8 ans ou l'entrée au CE2 (qui s'accompagne de la Formation Musicale et d'une pratique instrumentale collective - un seul tarif pour le tout : *Pratique Individuelle*)

Pour les élèves en Cycle Libre\*\* la dominante peut être l'instrument individuel ou une pratique instrumentale collective ou la Formation Musicale, au choix (tarif en conséquence, soit *Pratique Individuelle*, soit *Pratique Collective*)

**Les instruments enseignés sont les suivants :**

## *Instruments d'harmonie*

Vents : Flûte Traversière - Hautbois - Clarinette - Saxophone - Cor - Trompette - Cornet - Bugle - Trombone - Baryton - Tuba

Percussions : Batterie - Traditionnelles (peaux) - Symphoniques (claviers, timbales et toutes petites les percussions d'orchestre)

## *Instruments à cordes et claviers*

Violon - Alto - Guitare classique - Guitare sèche - Guitare folk - Guitare électroacoustique - Guitare électrique - Guitare basse - Piano - Claviers Synthétiques

## *Chant, lyrique et moderne*

*Instruments anciens et traditionnels*, Flûte à bec - Flûte Irlandaise - Accordéon

**Les pratiques collectives :**

Soit en complément de l'instrument individuel, soit comme dominante, selon le niveau de l'élève et son parcours, tous les instruments peuvent être pratiqués en collectif au sein de divers ensembles : Chorale d'enfants (Petit "Cœur"), Orchestre d'Harmonie (Ensemble Instrumental ou Musique Municipale, selon niveau), Musique de Chambre, Musiques Amplifiées/Improvisées (M.A.I. 3 niveaux), Percussions Traditionnelles et Symphoniques.

## **Informations complémentaires : les différents cycles et leurs contenus (cursus d'étude)**

**\*Les Cycles Traditionnels**

- ◆ **De 3 à 6 ans (Maternelle et CP) : Le "Jardin Musical"**. Quatre niveaux d'Initiation (Eveil 1 à 4) au travers d'activités ludiques, en concordance avec les notions acquises en maternelle et CP (voir document II).
- ◆ **Pour les 7 ans (CE1) : Le Cycle d'Orientation**  
*Trois matières regroupées en une soirée*, les enfants sont répartis en petits groupes qui s'échangent au cours de la plage horaire afin de suivre les trois matières complémentaires, limitant ainsi les déplacements pour les familles (voir document III).
- ◆ **À partir de 8 ans, Pratique instrumentale en I° et II° Cycles** : En conformité avec les directives du Ministère de la Culture, les élèves suivent leur formation dans trois matières complémentaires (obligatoires), la **Formation Musicale** (Solfège et Culture Musicale), l'**Instrument Individuel**, et la **Pratique Collective** (dès la 3<sup>ème</sup> année d'instrument). Ces cycles sont validés par des examens de fin de cycle.

**\*\*Le Cycle Libre**

En fonction de leur âge et de leur scolarité, les élèves peuvent alléger leur cursus musical sur demande expresse et selon les conditions suivantes : après obtention du Brevet Instrumental de II° Cycle ou à l'entrée en apprentissage, au Lycée, en Faculté, en Ecole Supérieure (attestation de l'établissement à fournir). Ils sont alors admis en Cycle Libre et peuvent choisir une ou plusieurs matières selon leurs disponibilités.

**Hors cycle :**

- ◆ **Le Département Spécifique d'Apprentissage par Transmission Orale** : Ouvert aux enfants et aux adultes souhaitant s'initier de façon ludique, en groupe, sans passer par l'écriture et la lecture, donc sans partition et sans cours de solfège, ce département regroupe deux ateliers :
  - 1) *Les percussions traditionnelles*, (Djembés, Darbouka, Congas)
  - 2) *Le Chœur d'enfants - "Petit ♥"* Cet ensemble vocal est ouvert à tous les enfants entre 6 et 10 ans (voir document VII).